

Formation et perfectionnement professionnel

ATTENDU QUE l'éducation et la formation permanentes donnent à nos membres des outils indispensables pour s'adapter à l'évolution de l'économie et du milieu de travail;

ATTENDU QUE le Syndicat des Métallos a négocié avec les principaux aciéristes, la plupart des grands fabricants de pneus, un fabricant de verre, un fabricant de produits de papier et un fabricant de systèmes de distribution de services publics la prestation de formation financée par les employeurs par l'entremise de l'institut de perfectionnement professionnel (Institute for Career Development ou ICD);

ATTENDU QUE nos membres ont accueilli cet avantage négocié avec tellement d'enthousiasme qu'en 2023 seulement, plus de 4000 Métallos se sont inscrits à plus de 2000 cours parrainés par l'ICD et présentés dans des centres d'apprentissage locaux;

ATTENDU QUE l'ICD possède plus de 50 emplacements de perfectionnement professionnel aux États-Unis, dont le but est d'enrichir la vie des Métallos, en offrant de la formation, qui, en plus d'aider nos membres au travail, améliore aussi l'employabilité à long terme grâce à une série de cours portant sur l'enseignement des compétences de base et techniques;

ATTENDU QUE les nouvelles technologies et la réorganisation du travail ont accru le niveau d'instruction, d'alphabétisation et de compétences que doivent posséder nos membres pour progresser dans leurs lieux de travail;

ATTENDU QUE, depuis sa création, l'ICD s'est vu octroyer trois subventions du Département du travail des États-Unis (US Department of Labor) pour élaborer et offrir de la formation afin d'aider les travailleuses et travailleurs à faire la transition à de nouveaux emplois, et pour compléter les efforts de formation des titulaires de postes dans le lieu de travail;

ATTENDU QUE les compétences de base, comme la lecture, l'écriture, la communication orale, le calcul et les compétences informatiques, la capacité de comprendre, de retenir et d'utiliser l'information écrite et orale, la pensée critique, la résolution de problèmes, la résolution de conflits et l'analyse sociale et économique constituent des éléments essentiels des programmes d'éducation et de formation;

ATTENDU QUE l'ICD s'est engagé à développer une main-d'œuvre hautement compétente en assurant continuellement le perfectionnement des compétences de nos membres par l'entremise de ses programmes;

ATTENDU QUE notre syndicat au Canada collabore depuis longtemps avec les employeurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et, dans certains cas, avec d'autres syndicats à la création de conseils sectoriels qui conçoivent, favorisent et offrent des programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre afin de répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs;

ATTENDU QUE le Conseil canadien du commerce et de l'emploi dans la sidérurgie (CCCES), qui existe depuis plus de trente ans et qui offre des programmes de perfectionnement professionnel aux Métallos canadiens et à d'autres travailleuses et travailleurs du secteur de la fabrication, assure une orientation dans l'élaboration de programmes de formation bénéfiques aux travailleuses et travailleurs, et qu'il continue de montrer l'énorme potentiel des approches sectorielles de l'apprentissage et de la formation, tant pour la main-d'œuvre que les employeurs;

ATTENDU QUE l'Organisation de bienfaisance et d'éducation des Métallos (Steelworkers Charitable and Education Organization ou SCEO), a élargi ses programmes de formation afin d'appuyer les initiatives éducatives qui préparent nos membres à intégrer de nouvelles technologies dans le lieu de travail, les aident à se réorienter professionnellement et créent une réserve de nouveaux travailleurs.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Notre syndicat continue d'intensifier ses efforts novateurs en vue de concevoir des programmes de perfectionnement professionnel et d'autres programmes de formation aux États-Unis; ces programmes financés par les cotisations des employeurs négociées dans les conventions collectives tiennent compte du désir d'apprentissage continu de nos membres et leur permettent de parfaire leurs connaissances élémentaires et en alphabétisation, d'acquérir des compétences transférables et d'améliorer leurs relations personnelles et familiales par l'entremise d'un nombre accru de possibilités d'éducation, de formation et d'orientation à l'intérieur et à l'extérieur de leurs lieux de travail.
- 2) Au Canada, notre syndicat poursuit sa tradition de créer des conseils efficaces qui unissent les syndicats, les employeurs, les gouvernements fédéral et provinciaux, et les collèges communautaires, dans le but de concevoir et d'offrir des programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre visant à répondre aux besoins des travailleuses et travailleurs.
- 3) Nous intensifierons nos efforts auprès des employeurs afin qu'ils offrent plus de formation d'apprentis et de possibilités d'avancement.
- 4) Nous veillerons à assurer l'application continue des normes de formation et des normes professionnelles dans les métiers spécialisés, et nous nous efforcerons de renforcer la transférabilité des titres de compétences des métiers spécialisés et la mobilité des gens de métiers spécialisés.

- 5) Le Syndicat des Métallos demandera à nos gouvernements d'appuyer des programmes de formation et de perfectionnement efficaces, notamment ceux qui portent sur de nouvelles technologies pouvant offrir d'importantes occasions d'emploi et renforcer les compétences et les talents de nos membres.
- 6) Nous favorisons des mécanismes stricts de reddition de comptes pour toute dépense de fonds publics, mais de tels mécanismes ne devraient pas servir à privatiser les services d'adaptation et à détruire les programmes syndicaux et communautaires qui ont été utiles aux travailleuses et travailleurs pendant de nombreuses années.